

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1966

présenté par

M. Potier, M. Leseul, M. Garot, Mme Jourdan, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico,  
M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet et Mme Untermaier

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Le 4° du I de l'article L. 214-13 du code de l'éducation est complété par les mots : « ainsi que les transitions et reconversions professionnelles, notamment dans le domaine de la transition écologique et énergétique. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à assurer les transitions et reconversions écologiques en aiguillant les financements des plans régionaux de développement des formations et de l'orientation professionnelles vers les dirigeants et salariés qui souhaitent entamer une telle démarche.

Il convient en effet de noter qu'aujourd'hui ces plans régionaux ne s'adressent pas aux publics en phase de transition ou de reconversion professionnelle.

Cet amendement répond à une problématique soulevée par le Mouvement IMPACT France et la coalition Nous sommes demain. Il contribue à l'atteinte de l'objectif « - de carbone + de justice » porté par les députés Socialistes et apparentés.